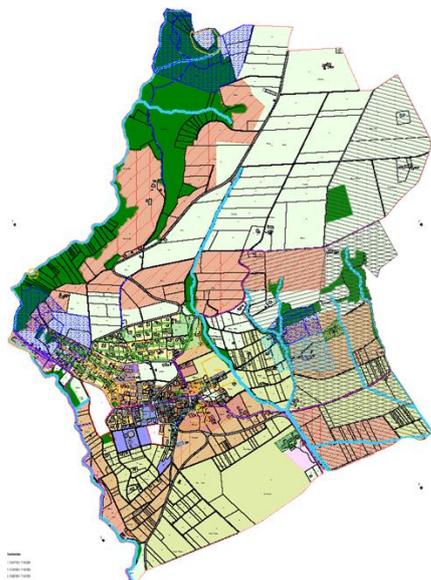




Commune de
Begnins

INVITATION



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom)

SEANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

Lundi 26 mai 2025, à 20h00

Grande Salle de Fleuri à Begnins

Mesdames, Messieurs,
Chers habitants,

Le Plan Général d'Affectation de la Commune, dénommé jusqu'ici « Plan d'extension-Plan des Zones » date du 19.12.1984. La situation de Begnins a depuis évolué et les dispositions sont en partie obsolètes.

La révision du PACom et de son règlement assure une meilleure prise en compte des aspects qualitatifs d'aménagement du territoire et permet une croissance mesurée, à l'échelle du village et de son contexte.

Exigée par le Canton, elle s'inscrit dans la poursuite d'une large réflexion tenant compte de données nouvelles, de la prise en compte du Plan Directeur Cantonal (PDCn), de la révision de la Loi fédérale sur l'Aménagement du territoire (LAT) et de la Loi vaudoise sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (LATC) et son règlement (RLATC).

L'entrée en vigueur du PACom sonnera par ailleurs la fin des zones réservées qui s'étendent sur les zones d'habitation I et II. Elles avaient été introduites en 2022 et seront désormais régies par les règles du PACom.

Après une longue procédure et de nombreux échanges entre la Commune, la Commission de l'aménagement du territoire et le Canton, le PACom de Begnins et son règlement sont finalisés et seront soumis à l'enquête publique dès le 27.05.2025.

La mise à l'enquête durera 30 jours durant lesquels le Plan et son règlement seront tenus à disposition du public. Avis de ce dépôt sera affiché au pilier public, publié dans le journal La Côte et la Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud. Notre site internet mentionnera également cet avis d'enquête.

Le PACom étant contraignant pour les autorités et les propriétaires pendant 15 ans au moins, la Municipalité souhaite vous en présenter les grandes lignes en présence de l'urbaniste de la Commune, M. Peter Giezendanner du bureau TEAM+, et répondre à vos questions à l'occasion de la présente séance d'information.

Au plaisir de vous rencontrer, la Municipalité vous adresse, Mesdames, Messieurs, chers habitants, ses meilleures salutations.

LA MUNICIPALITE